

DROIT D'ECRITURE sur déclaration : 50,00 euros.

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ

Le six janvier

Nous Laurence **DEMAREZ**, notaire à la résidence de Nassogne,
(...)

Ceci exposé, Nous, Notaire soussignée, fixons :

Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du **début des enchères** est :

Pour le **LOT 1** : le lundi 10 mars 2025 à 09 heures 00 ;

Pour le **LOT 2** : le lundi 10 mars 2025 à 10 heures 00 ;

Pour le **LOT 3** : le lundi 10 mars 2025 à 11 heures 00 ;

Pour le **LOT 4** : le lundi 10 mars 2025 à 12 heures 00 ;

Pour le **LOT 5** : savoir **la masse** (l'ensemble) **des lots 1 à 4** prédécrits, le lundi 10 mars 2025 à 15 heures 00 ;

Le jour et l'heure de la **clôture des enchères** est :

Pour le **LOT 1** : le mardi 18 mars 2025 à 09 heures 00 sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères ;

Pour le **LOT 2** : le mardi 18 mars 2025 à 10 heures 00 sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères ;

Pour le **LOT 3** : le mardi 18 mars 2025 à 11 heures 00 sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères ;

Pour le **LOT 4** : le mardi 18 mars 2025 à 12 heures 00 sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères ;

Pour le **LOT 5** : savoir **la masse** (l'ensemble) **des lots 1 à 4** prédécrits, le mardi 18 mars 2025 à 15 heures 00 sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Sauf instruction contraire du notaire et sauf retrait du bien de la vente, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire le mardi 25 mars 2025 à 9 heures 30 minutes.

Visites

Les biens pourront être visités par les candidats-acquéreurs sur place sans présence du Notaire, ou si les candidats-acquéreurs le souhaitent, sur rendez-vous à prendre avec le notaire instrumentant, et ce à partir du 13 janvier 2025 jusqu'au 14 mars 2025 inclus.

Le notaire se réserve le droit d'organiser des visites supplémentaires et/ou de modifier les horaires de visite dans l'intérêt de la vente.

DONT PROCES-VERBAL.

Dressé à Forrières, en l'étude.

Date que dessus.

Que Nous Notaire avons signé après lecture.

(Suit la signature)

POUR COPIE SIMPLE